



République de Côte d'Ivoire

Union – Discipline – Travail



Construisons le Développement de Demain

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE

BUREAU D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION DES MILITAIRES(BARM)

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°PI 01/BARM-C2D/2022
RECRUTEMENT DE CABINETS POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION
DE 1000 ANCIENS MILITAIRES PAR LA CREATION D'ACTIVITES GENERATRICES
DE REVENUS ET DE MICRO ET PETITES ENTREPRISES**

Le Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD"), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Marché relatif au **recrutement de trois (03) cabinets pour l'accompagnement à la reconversion d'environ 1000 anciens Militaires par la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et de Micro et Petites Entreprises (MPE).**

Les Services des Candidats auront pour objet la formation d'environ 1000 Militaires à la retraite par le développement de compétences et le renforcement de capacités à l'effet de faciliter leur reconversion par la création d'AGR et de MPE dans le domaine de l'artisanat, de l'agro pastoral, de services et commerce et de services connexes. La consultation sera répartie par lot, selon le domaine choisi : artisanat, agro pastoral ou service et commerce.

Les missions des consultants sont les suivantes :

- Mettre en place un dispositif d'encadrement et d'appui à la création d'AGR et de MPE, financé par les bénéficiaires du projet. Ce dispositif sera constitué d'un personnel clé dédiée à la mission composée de :
 - Un (01) Coordonnateur, Chef de mission, niveau BAC+4 avec trois (3) années d'expérience professionnelle dans la coordination et la gestion de projets similaires ;
 - Vingt (20) formateurs pour l'éveil entrepreneurial et l'appui à l'élaboration des plans d'affaires et en gestion d'entreprise, niveau minimum BAC+3 avec trois (3) années d'expérience professionnelle,
Le nombre de formateurs sera fonction de la cible attribuée, la norme étant de 20 bénéficiaires par encadreur
 - Des spécialistes en agropastorale, artisanat, commerce et dans les services (selon le lot choisi), niveau minimum BAC+3 avec trois (3) années d'expérience professionnelle dans la formation ;
 - Vingt (20) animateurs Encadreurs des MPE, niveau minimum BAC+3, avec trois (3) années d'expérience professionnelle dans la formation et l'encadrement des bénéficiaires des MPE,
Le nombre d'animateurs encadreurs sera fonction de la cible attribuée, la norme étant de 20 bénéficiaires par encadreur
 - Un (01) Spécialiste du suivi-évaluation, niveau BAC+3, possédant au minimum deux (2) années d'expériences professionnelles dans le suivi des bénéficiaires.
- Accompagner environ 1000 anciens Militaires à la maîtrise des techniques de création et de gestion de leurs AGR et MPE ;

- Apporter la formation technique et en gestion aux bénéficiaires dans les spéculations choisies ;
- Accompagner environ 1000 anciens Militaires à la formalisation de leurs AGR et MPE.

ALLOTISSEMENT

Les missions porteront sur les domaines d'activités selon l'allotissement suivant :

Numéro du Lot	Intitulé du lot	Nombre de potentiels Bénéficiaires
Lot 1	Accompagnement à la Reconversion des ex militaires par la création de micros et petites entreprises dans le domaine de l'artisanat	334
Lot 2	Accompagnement à la Reconversion des ex militaires par la création de micros et petites entreprises dans le domaine agro pastoral	333
Lot 3	Accompagnement à la Reconversion des ex militaires par la création de micros et petites entreprises dans le domaine de la prestation de service et du commerce.	333

Les cabinets peuvent manifester leur intérêt pour un ou plusieurs lots. Dans ce cas, les cabinets qui figureront sur la liste restreinte pour plus d'un lot devront disposer d'un personnel-clé spécifique, distinct par lot.

NB : le nombre de bénéficiaires affectés à chaque lot n'est pas fixe, ce nombre pourra fluctuer lors du démarrage du projet.

La durée de l'intervention des cabinets est de cinq (05) mois.

Le **Bureau d'Accompagnement à la Reconversion des Militaires (BARM)** invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux :

- Bureaux d'études
 Consultants individuels
 ONG
 ONG et bureau(x) d'études en Groupement

Les groupements ne sont pas autorisés, contrairement aux Sous-traitants, qui sont autorisés.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre, par lot. Si un Candidat soumet ou participe à plusieurs candidatures, dans un même lot, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures, par lot.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes (cinq dernières années) et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- ❖ De l'ampleur des marchés selon l'effectif, le montant et la durée des projets ;
- ❖ De la nature des services relative à l'insertion professionnelle, l'accompagnement à la création des AGR, MPE et PME.

Du domaine et de l'expertise technique concernant spécifiquement :

- La formation en éveil entrepreneurial ;
- La formation aux métiers et élaboration des plans d'affaires ;
- La formation technique en agropastorale, en artisanat, en commerce et services et activités connexes ;
- La formation en technique de commercialisation, en gestion (calcul des coûts, gestion de stock, approvisionnement, comptabilité simplifiée);
- La formation en technique de recherche d'emploi ;
- L'assistance conseil à la création des AGR, MPE et PME.

❖ Du contexte géographique : avoir réalisé une telle mission ou mission similaire en Afrique de l'Ouest et en langue française.

Le BARM examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans la sous-région ;
- Correspondants/partenaires locaux ;

Le BARM dressera une liste restreinte de **douze (12) cabinets maximum en raison de 4 cabinets par lot**, présélectionnés sur la base de l'évaluation des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Pour la soumission, les candidats devront fournir :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressé au Chef BARM;
- Les références détaillées dans les fiches projets (modèle joint en annexe 1) et une attestation de bonne exécution pour chaque projet. À ce titre, les consultants devront justifier leurs expériences de réalisations de prestations similaires ;
- La déclaration d'intégrité signée (modèle en annexe 2)

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en quatre (04) exemplaires papiers (dont un original) et une version numérique, sous plis fermés, au plus tard le **27 Septembre 2022 à 10 heures 00 minutes** à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat du BARM, Abidjan - Cocody-II Plateaux 8^{ème} tranche, 1^{er} carrefour à gauche après le Pont SORO en venant du Boulevard Latrille, 2^{ème} villa sur la ruelle à gauche en face de « Les Résidences Hanicah », Contacts : 07 47 73 03 93 / 07 77 13 05 59 / 07 59 51 45 88.

Email : stephaneerica@yahoo.fr / gahouabelleprovidence@gmail.com

Responsable : Colonel AKE-DANHO, Chef BARM, Coordonnateur CSP-BARM

NB : Tout dépôt de candidature devra être enregistré sur la fiche de réception des dossiers de candidature disponible au Secrétariat du BARM.

Une version numérique de la manifestation d'intérêt devra être jointe à cet envoi.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et retirer gratuitement le dossier d'AMI et ses annexes à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : **08 heures 00 minutes à 12 heures 00 minutes et 14 heures 00 minute à 16 heures 00 minutes, temps universel.**

BUREAU D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECONVERSION DES MILITAIRES (BARM)

Cocody-II Plateaux 8^{ème} tranche, 1^{er} carrefour à gauche après le Pont SORO en venant du Boulevard Latrille, 2^{ème} villa sur la ruelle à gauche en face de « Les Résidences Hanicah », Contacts : 07 47 73 03 93 / 07 77 13 05 59 / 07 59 51 45 88.

Email : stephaneerica@yahoo.fr / gahouabelleprovidence@gmail.com /

Annexe 1 : MODÈLE DE FICHE PROJET

[À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme, ainsi que chaque associé, ont obtenue par marché, soit individuellement en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association afin d'offrir des services similaires à ceux demandés dans le cadre de la présente mission. Utiliser 20 pages maximum.]

Nom de la Mission :		Valeur du contrat (en FCFA et en devise):
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) :		Durée de la mission (mois)
Nom de l'Autorité contractante :		Nombre total d'employés/mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :		
Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :		
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Nombre d'employés/mois fournis par les consultants associés
Noms des consultants associés/partenaires éventuels :		Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :		
Langue :		

Nom et signature du Candidat : _____

NB : Chaque mission devra être justifiée par une attestation de bonne exécution ou attestation de bonne fin. Ces attestations devront être accompagnées par la page de garde et la page de signature du Marché. Les missions non justifiées ne seront pas prises en compte.

**Annexe 2 à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)**

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.